

Projet éolien à Couvin. Qu'en pensez ?

Depuis le 6 juin et jusqu'au 8 juillet prochain, les habitants de Couvin et Viroinval sont appelés à se prononcer sur l'opportunité de développer un parc de 6 éoliennes le long de l'E420, entre Couvin et Le Brûly. Suit ci-après l'analyse de la Locale Ecolo de Couvin qui a visité les sites d'implantation et a parcouru l'ensemble du dossier qui peut être consulté dans les communes.

Contexte ou « On ne fait pas d'omelette sans casser des œufs »

Les trois réacteurs nucléaires de Tihange, mis en service en 1975, 1983 et 1985, sont à bout de souffle. Leur arrêt définitif est décidé pour 2023 et 2025. Leur démantèlement est compliqué. Il va durer une trentaine d'années et coûter quelques dizaines de milliards. Le stockage des déchets nucléaires se chiffre aussi à une dizaine de milliards et couvre de très longues périodes (des centaines voire des milliers d'années). La rentabilité de la mise en œuvre de nouvelles unités nucléaires n'est pas assurée. Le recours à de nouvelles sources d'énergie renouvelable (éolien, solaire, hydraulique, biomasse, géothermie...) ou non renouvelables (gaz, pétrole, charbon...) est donc inéluctable.

Par ailleurs, la transition énergétique passe inévitablement par l'utilisation d'un maximum de sources d'énergie renouvelable et par un mix énergétique au vu des difficultés à stocker l'électricité. Le développement de l'éolien fait partie de ce mix énergétique. L'éolien n'est cependant pas la panacée puisque les éoliennes tournent de manière intermittente (mais plus souvent en hiver qu'en été où nos besoins en électricité sont moindres) et oppose une série d'inconvénients : risque pour la faune, impact sur les milieux naturels et le paysage, bruit, ondes émises, utilisation de métaux non durables pour la fabrication (les nouvelles éoliennes terrestres n'utilisent plus de terres rares) et nuisances liées aux chantiers. Si on excepte peut-être l'impact sur la faune terrestre, la plupart de ces inconvénients sont inhérents aux autres nouvelles unités de production d'énergie.

Les éoliennes offrent en contrepartie de nombreux atouts : elles sont propres et sont zéro émission durant toute leur durée de fonctionnement (les permis d'exploitation accordés sont de 30 ans), aisément démontables en comparaison du démantèlement des centrales thermiques et nucléaires, occupent peu de place au sol...

En quoi consiste plus précisément le projet à Couvin ?

Le projet prévoit l'érection de 6 éoliennes le long de l'E420, à une distance de 60 à 100 m, directement à l'Est de celle-ci. Ces éoliennes sont alignées sur une distance de 2,7 Km environ selon une direction approximativement Nord-Sud ; trois sont prévues au Nord de

l'embranchement de la route du barrage du Ry de Rome, trois au Sud de celui-ci. Leur installation nécessite le déboisement de 4 ha de bois au total.

Le modèle d'éolienne n'est pas encore définitivement arrêté mais l'extrémité de leur pale tendue verticalement vers le ciel culminera à 200 m du sol. La puissance totale installée devrait être équivalente à la consommation d'électricité nécessaire à la population réunie de Couvin, Viroinval et Philippeville (soit environ 12.500 ménages).

Une étude d'incidences fouillée...

Un tel projet ne se construit pas sans une étude d'incidences sur l'environnement. Ecolo Couvin a parcouru celle-ci et l'estime détaillée et sérieuse. De très nombreuses recommandations en vue de réduire l'impact du projet éolien y sont émises et suivies par la société New Wind qui sollicite le permis. Une petite partie de ces recommandations sont présentées ci-après.

Impact sur les milieux naturels et la faune

Le projet a été co-construit avec le Département de la Nature et des Forêts. Bien qu'il prenne place dans une zone de forêt ancienne¹, les implantations des 6 éoliennes se situent toutes dans des parcelles plantées d'épicéas. Celles-ci ne présentent qu'un intérêt faible du point de vue biologique. En vue de l'installation des éoliennes, ces parcelles enrésinées seront abattues sur une surface d'environ 0,6 ha par éolienne. Ensuite, elles seront replantées en grande partie avec des arbres et buissons de faible hauteur de manière à ne pas attirer d'espèces intéressantes et vulnérables au pied des éoliennes. Inexorablement, les lieux d'implantation de ces éoliennes seront perturbés par la proximité immédiate de l'autoroute qui sera mise en service dans quelques mois.

De manière à compenser la perte en habitat forestier, le projet prévoit cependant de laisser vieillir sans les exploiter 13 ha de chênaies, près du Brûly. Ces vieilles chênaies (« parcelles de vieillissement ») sont en effet favorables au pic mar, une des espèces phares qui niche dans les forêts feuillues proches du projet.

La faune aviaire des grands voiliers (milans, cigognes noires...) et les chauves-souris sont les principales victimes potentielles de collision avec les pales des éoliennes. L'étude d'incidences révèle l'absence d'observations de milans sur le site et le peu d'observations de cigognes noires.

De manière à favoriser la population de cigognes noires, le projet prévoit cependant de créer une douzaine de mares dans deux pâtures des environs de Brûly.

¹ On accorde beaucoup d'importance aujourd'hui aux forêts anciennes dont le sol contient un stock de graines d'espèces forestières caractéristiques.

En ce qui concerne les chauves-souris, sur les recommandations de l'étude d'incidences, le choix du modèle se portera sur des éoliennes élevées dont l'extrémité des pales tourne à 35 m au-dessus de la canopée (60 m au-dessus de la surface du sol). Ce type d'éolienne minimise les risques de collision avec les chauves-souris. En effet, au cours de l'étude d'incidences, les enregistrements pendant plusieurs mois des ultrasons émis par les chauves-souris ont démontré la très faible fréquentation des chauves-souris à une telle altitude.

Enfin, le projet prévoit un arrêt automatique des éoliennes lorsqu'un faisceau de conditions climatiques entraîne une chasse des chauves-souris à une altitude élevée.

Nous estimons donc que le choix des implantations, les compensations et les précautions prises sont de nature à minimiser voire annihiler les impacts du projet sur le milieu naturel.

Impact sur les paysages

L'étude d'incidences comporte une série de simulations paysagères². Celle-ci conclut en général à un impact faible du projet sur les paysages.

Trois des éoliennes projetées seront visibles depuis le pont-barrage du Ry de Rome et depuis la berge Est du lac. Les éoliennes émergeront de la canopée ce qui en atténue cependant la présence. Vu la pente boisée, elles ne seront pas visibles depuis la berge Ouest du lac du Ry de Rome. Au cours des balades en forêt, vu la fermeture du milieu, les éoliennes ne seront visibles qu'à leur pied.

Leur prégnance sera la plus forte le long de l'E420 et du côté de la Ferme Capitaine. Le long de l'E420, les vues proches sont déjà cependant fortement dénaturées par l'importance des talus engendrés par le tracé de l'autoroute.

Enfin, les éoliennes projetées étant très élevées, elles seront nécessairement perceptibles de très loin : depuis le plateau de Philippeville et le plateau entre Couvin et Chimay notamment et, de façon plus rapprochée, sous certains angles, depuis l'intérieur de la ville de Couvin.

Qu'en est-il du bruit ?

Les éoliennes projetées sont très éloignées de la ville de Couvin et des villages environnant. Des courbes (nécessairement théoriques) de bruit sont présentées dans l'étude d'incidences. Elles montrent que les plus proches habitations (maisons près de l'Hermitage) se situent en dehors des courbes de 30 décibels. D'évidence, le bruit engendré par les éoliennes sera

² Les photos simulations présentées dans l'étude d'incidences comportent un biais. Elles n'indiquent pas l'objectif ou la focale utilisé (notre vue est comparable à une focale de 50 à 55 mm) et sont, soit des panoramiques pris avec un objectif (très) grand angle, soit un agrandissement de celui-ci sans autre mention de la focale. Ces photos simulations ne permettent donc pas de se faire une idée réelle de l'impact paysager des éoliennes. En effet, l'utilisation du grand angle éloigne les objets lointains (les éoliennes) et renforce la prégnance des avant-plans (végétation, voiries, maisons proches).

largement couvert par celui émis par l'E420, à proximité de laquelle des niveaux de 60 décibels et plus seront facilement atteints.

Des retombées économiques pour la commune de Couvin

En matière de développement des énergies renouvelables, la Locale Ecolo de Couvin donne sa nette préférence aux projets citoyens et/ou communaux. C'est là notre principal regret par rapport au présent projet mené par une société privée. Néanmoins, les implantations prévues sont toutes ici situées sur des propriétés communales, ce qui évite des spéculations sur les terrains favorables. Si le projet voit le jour, ce sont environ 90.000 € de location (chiffres de 2017) et 25.000€ par an par éolienne qui tomberont dès lors dans l'escarcelle communale ce qui est nettement plus sain. Par ailleurs, nous souhaitons vivement que les taxes perçues soient affectées à des projets de transition écologique : isolation des bâtiments communaux, pose de panneaux solaires, l'engagement d'un jardinier bio qui cultiverait des jardins communaux dont les récoltes seraient utilisées dans les cantines scolaires, les maisons de retraite, ... tout ce qui est en rapport avec une énergie saine plutôt que de servir à éponger de quelconques pertes !

Une enquête publique consiste tant à marquer son désaccord pour un projet qu'à exprimer son approbation. La Locale Ecolo de Couvin vous invite donc et invite les communes de Couvin et Viroinval à appuyer ce projet qui va dans le sens de la transition écologique et énergétique. Ecolo Couvin est disponible pour des échanges à ce sujet.



Embranchement de la route du barrage du Ry de Rome au droit de l'implantation de l'éolienne 3 (sur la droite de la photo) (focale 35 mm voire note infrapaginale 2) ; les parcelles enrésinées où s'implanteraient les éoliennes sont entourées, en bord de voirie, par une frange d'arbres feuillus



Parcelle d'épicéas au lieu d'implantation de l'éolienne 3 (focale 18 mm) ; on notera l'absence de toute végétation herbacée forestière sous le couvert



Dans la parcelle d'épicéas (non visibles) au centre de la vue, lieu d'implantation de l'éolienne 2 (focale 35 mm, vue vers Couvin)



Dans le bois d'épicéas (non visibles) sur la droite, lieu d'implantation de l'éolienne 1, la plus proche de Couvin (focale 35 mm, vue en direction du Brûly)



Au droit de l'éolienne 1, en bordure de l'E420, l'enfilade des 5 autres éoliennes du projet serait bien visible (focale 35 mm, vue vers Le Brûly)



Parcelle d'épicéas où serait implantée l'éolienne 2 (focale 18 mm)



Au centre de la vue, parcelle d'épicéas où serait implantée l'éolienne 6 (focale 45 mm, vue vers Couvin)